

Rapport d'activité 2013 de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen

L'exercice 2013 est un exercice mitigé. Nous avons assisté à un retournement du marché de l'or sans précédent (-35% en un mois). Suite à ce retournement, nous avons obligé les clients à procéder à des remboursements partiels de capital. Dans ce contexte, l'encours des prêts sur gages a légèrement diminué en 2013.

Toutefois, le développement d'une agence sur Caen, dont l'ouverture a eu lieu le 17 février 2014, nous assure un relais de croissance majeur.

Au final, les comptes 2013 présentent des résultats bien meilleurs que ceux auxquels on aurait pu s'attendre, signe de la qualité du modèle développé.

Faits marquants de l'exercice 2013

- Le niveau d'activité s'est fortement contracté durant l'année 2013.
- Le cours de l'or a fortement diminué pour atteindre une valeur de 28.14 €/gr au 31/12/13 alors qu'elle était de 41.14€/gr au 01/01/13.
- En février, le CMR a changé de logiciel de gestion des prêts sur gages, permettant ainsi à la caisse de disposer d'une solution ayant un PCA, et non soumise au risque de rupture de livraison des formulaires pré-imprimés pour imprimante à « bande Carole ».
- Le CMR a lancé l'agence de Caen en partenariat avec la Mairie de Caen.

Les perspectives en 2014

Nous attendons une stagnation de l'encours pour l'agence de Rouen et un bon démarrage de l'agence de Caen.

Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de ce rapport

Ouverture d'une agence à Caen le 17 février 2014.

1. Chiffres clés de l'activité 2013

1.1 Contexte général

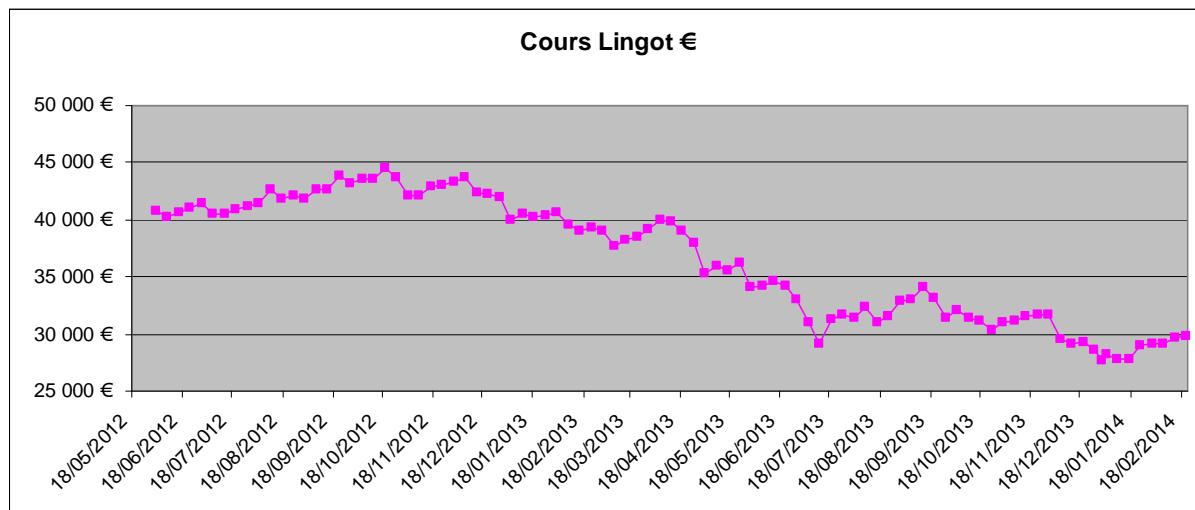
Evolution du taux d'usure

2013 : Taux d'usure applicables au cours du trimestre/Taux Annuel Effectif Global du CMR

	1er T
Usure	
Prêts < = 1.524 €	20,30%
Prêts > 1524 € et <= 3000€	18,95%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	15,55%
Prêts > 6000 €	11,24%
TAEG CCMR	
Prêts < = 1.524 €	15,77%
Prêts > 1524 € et <= 3000€	7,70%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	7,70%
Prêts > 6000 €	7,70%
Ecart	
Prêts < = 1.524 €	4,53%
Prêts > 1524 € et <= 3000€	11,25%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	7,85%
Prêts > 6000 €	3,54%

	2e T	3e T	4e T
Usure			
Prêts < 3.000 €	20,29%	20,09%	20,23%
Prêts > = 3000 € et < = 6000 €	16,25%	15,77%	15,17%
Prêts > 6000 €	11,48%	11,05%	10,52%
TAEG CCMR			
Prêts < = 1.524 €	15,77%	15,77%	15,78%
Prêts < 3.000 €	7,70%	7,70%	7,70%
Prêts > = 3000 € et < = 6000 €	7,70%	7,70%	7,70%
Prêts > 6000 €	7,70%	7,70%	7,70%
Ecart			
Prêts < = 1.524 €	4,52%	4,32%	4,45%
Prêts < 3.000 €	12,59%	12,39%	12,53%
Prêts > = 3000 € et < = 6000 €	8,55%	8,07%	7,47%
Prêts > 6000 €	3,78%	3,35%	2,82%

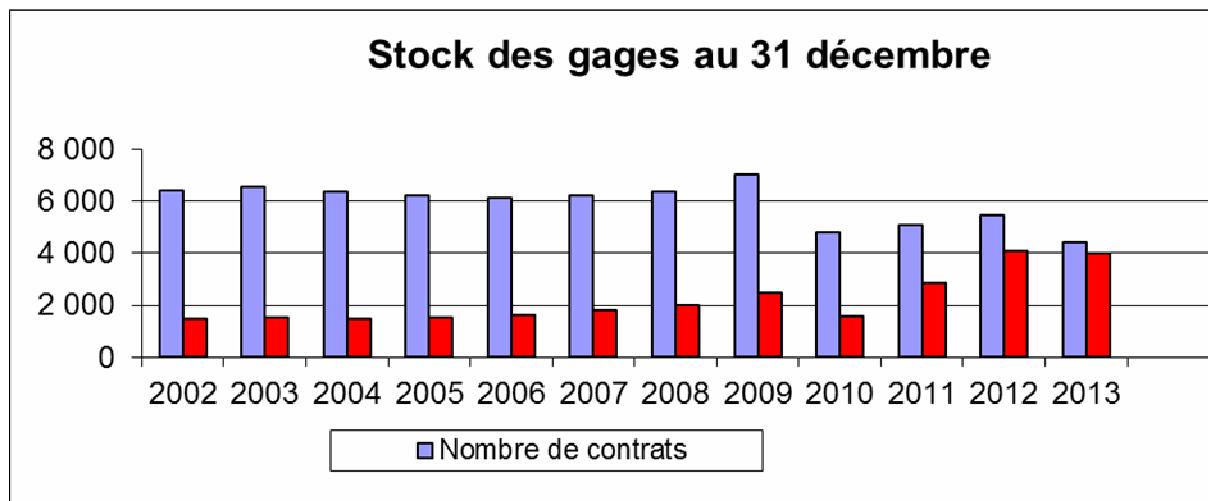
Evolution du cours de l'or (Mai 2012 au Février 2014)



1.2 Activité commerciale

L'encours des gages détenus par l'établissement s'élevait à la clôture de l'exercice 2013 à 4440 contrats (5.454 contrats en 2012) pour une valeur totale de prêt de 3,99 M€ (4,07 M€ en 2012). Sur janvier et février 2014, l'encours a continué de diminuer de 39 280 €.

La valeur moyenne d'un contrat s'établit à 898 € au 31 décembre 2013. Ce montant est nettement supérieur à celui mesuré fin 2012 (746 €). Ceci traduit la volonté de la direction de systématiquement proposer aux clients le regroupement de leurs contrats pour bénéficier de taux plus avantageux.



Volume d'opérations

Les agents du service des gages ont procédé en 2013 à 13 423 opérations (12.804 en 2012) soit une moyenne mensuelle de 1.124 opérations (1.067 en 2012).

1.3 Point Mort de la structure

Les points morts (PM) définissent des niveaux d'activité qui permettent selon les cas :

- d'équilibrer les comptes (résultat = 0) – PM comptable
- D'avoir un niveau de rentabilité permettant de maintenir la valeur des fonds propres (résultat = fonds propres * inflation) – PM économique
- De rémunérer les fonds propres au coût du risque, seuil de la création de valeur (résultat = fonds propres * rentabilité exigée en fonction du risque) – PM Financier

Le taux moyen constaté étant de 10,81% en 2013 (alors qu'il était de 11,3% au 31/12/12 – cf regroupement de contrat), l'inflation de 1,5% (contre 2% en 2012) et en prenant un taux de prime de risque de 3,5%.

Nos charges récurrentes après ouverture de l'agence de Caen étant de 492 600€.

- le point mort comptable est de 4 557 k€.
- le point mort économique est de 5 378 k€
- le point mort financier est de 7 294 k€

L'encours du CMR étant à 3989 k€, nous nous situons en dessous du point mort comptable ce qui montre l'importance pour le CMR de réussir son développement sur Caen.

Dans le précédent rapport, nous écrivions « il faut nuancer ce résultat car l'étude des contrats par client permet de montrer que si les clients regroupaient leurs contrats pour minimiser les intérêts à payer, le taux moyen serait d'environ 10,5% (pour rappel, la Direction a incité les clients à regrouper leurs contrats. ». L'action de la direction a permis de nous affranchir du risque de voir les clients nous mettre en cause pour défaut de conseil, mais la conséquence a été de fortement augmenter les points morts.

1.4 Contentieux

Le volet contentieux de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen a été marqué par :

- Suivi des contentieux ouvert en 2011 consécutif au vol à main armée

Les référés déposés par les plaignants ont été intégralement rejetés, confirmant la position défendue par le CMR. Deux appels avaient été formés. Le jugement de 1^e instance a été confirmé.

Deux recours ont été formés devant le Tribunal de Grande Instance de Rouen, trois devant le Tribunal d'Instance de Rouen et un devant une juridiction de proximité.

- Un contentieux s'est ouvert avec un client accusant le CMR d'avoir remis ses gages à son ex-épouse par le biais d'une procuration qu'il qualifie de faux document.

Le jugement intervenu début 2014 déboute totalement le client et le condamne à verser 300 € au CMR au titre de l'article 700.

- Deux titres de recette exécutoires avaient été émis à l'encontre de deux anciens commissaires-priseurs afin de recouvrer des créances consécutives à la vente aux enchères de gages provenant de contrats échus. Etant donné le caractère contentieux de ces créances, les deux titres de recette avaient fait l'objet de provisions.

Le premier refuse de payer la créance et conteste le commandement de payer devant le Tribunal Administratif de Rouen. Le dossier a été plaidé fin 2013. Nous avons obtenu gain de cause en première instance. Le délai de recours n'étant pas encore expiré, la provision a été maintenue.

Le second commissaire-priseur a fait l'objet d'une saisie par voie de huissier et la totalité des fonds a été récupérée (14 000 +14 156.92€), le dossier est donc clos. La provision a été reprise.

2. Résultats financiers de l'exercice 2013

Les recettes 2013 s'élèvent à 766 483,01 € (contre 580 359,52 € en 2012).

Les dépenses 2013 s'élèvent à 752 095,12 € (contre 470 396,36 € en 2012).

Il apparaît donc un excédent 14 387,89 € sur la section (contre 109 963,16 € en 2012).

2.1 Section d'exploitation

2.1.1 Dépenses d'exploitation

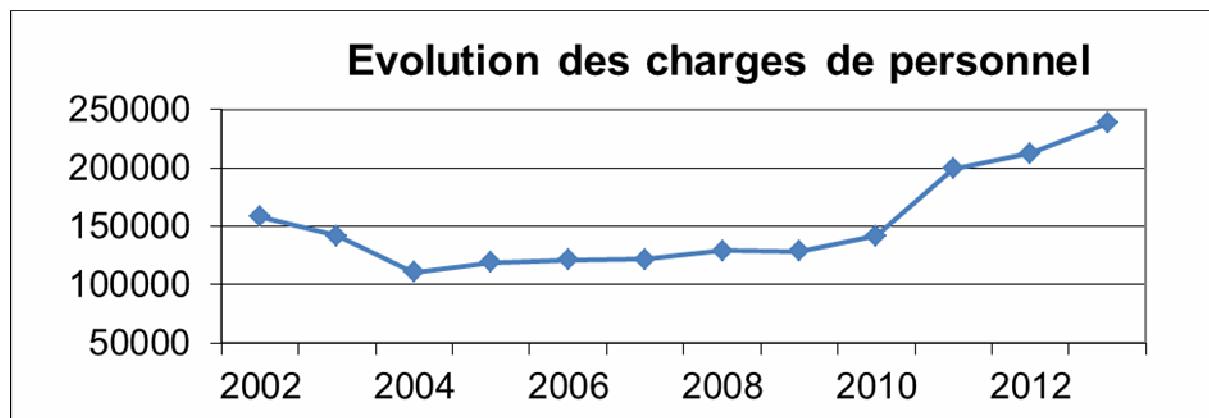
Structurellement, les frais de personnel et des dotations aux amortissements constituent la majeure partie des dépenses d'exploitation ordinaires.

Les frais de personnel et assimilé

La rémunération du personnel et les charges sociales s'élèvent à 236.267,67 € (210.658,26 € en 2012). Cette augmentation s'explique par la prise en charge par le CMR sur une année pleine d'un agent de guichet et du Directeur..

Ratio charges de personnel et assimilé / Produit Net Bancaire

2010	2011	2012	2013
58,47%	50,68%	40,52%	42,51%



Dotation aux amortissements

Les amortissements courants s'élèvent à 39.824,79 € (32.440,45 € en 2012).

Ratio dotations aux amortissements courants / Produit Net Bancaire

2010	2011	2012	2013
14,08%	8,46%	6,24%	7,17%

Provisions pour créances douteuses

Conformément aux recommandations de l'ACP et à l'article CRC 2002-03, des provisions pour encours « douteux » et contagion ont été effectuées.

Un contrat est considéré comme douteux dès qu'il présente un retard de paiement. **Cette définition très rigoureuse permet à la Caisse de Crédit Municipal de prévenir tout durcissement de la réglementation.** Par ailleurs, cet indicateur permettra au COS d'avoir un indicateur avancé de possibles difficultés lors de la mise en œuvre de la garantie du commissaire priseur. Pour ces contrats, les intérêts attendus sont provisionnés.

Tout dossier client basculant dans la rubrique « clients douteux » emporte contagion à l'ensemble des dossiers ouverts au nom du client. Les intérêts impayés sur ces dossiers font l'objet d'une dépréciation à 100% pour se conformer à la réglementation bancaire. Une dépréciation complémentaire est également appréciée par le CMR en tant que de besoin.

Par ailleurs, une dépréciation du capital prêté est comptabilisée pour tous les contrats dans ce cas de figure (douteux et contagion) selon le taux moyen des déficits sur vente observé lors des ventes réalisées dans l'année. Afin de prendre en compte la forte baisse du cours de l'or, cette année nous avons retenu le taux de déficit constaté lors de la dernière vente soit un taux de 19,43%.

Au regard des principes précédemment décrits, la situation arrêtée au 31/12/2013 fait apparaître la nécessité d'une provision de :

- 37.478,83 € pour les intérêts des contrats douteux
- 7.342,12 € au titre de la contagion
- 133.461,13 € pour le capital douteux
- 1.609,65 € pour deux contrats litigieux

Soit une provision totale de 179.861,73 €.

Pour rappel en 2012 les provisions étaient de :

- 28.759,77 € pour les intérêts des contrats douteux
- 11.925,86 € au titre de la contagion
- 15.116,27 € pour le capital douteux

Soit une provision totale de 55.801,80 €.

La dépréciation ainsi constituée correspond au montant maximum que le CMR aurait à couvrir si le commissaire priseur ne respectait plus ses engagements et si tous les lots faisaient l'objet d'un déficit lors des prochaines ventes.

L'intégralité des déficits a été prise en charge par le commissaire-priseur au titre de sa responsabilité financière.

Toutefois, étant donné le risque de déficit lors des ventes de gages de faible valeur, Me Bisman a indiqué qu'il ne souhaitait plus engager au même niveau son expertise. L'accord suivant a été trouvé : le CMR renonce au recouvrement des frais de vente en cas de déficit sur des lots dont la valeur d'expertise est inférieure à 250 €.

Provision de créances contentieuses

Aucune provision n'a été constatée en 2013.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Le CMR a constitué un FRBG conformément à la réglementation bancaire (CRB 90-02). Dans le cadre de la baisse de la valeur de l'or, des échéanciers de paiement ont été accordés aux clients. Pour faire face au risque potentiel de non paiement de ces échéanciers, une dotation du fonds a ainsi été constituée à hauteur de 40 k€.

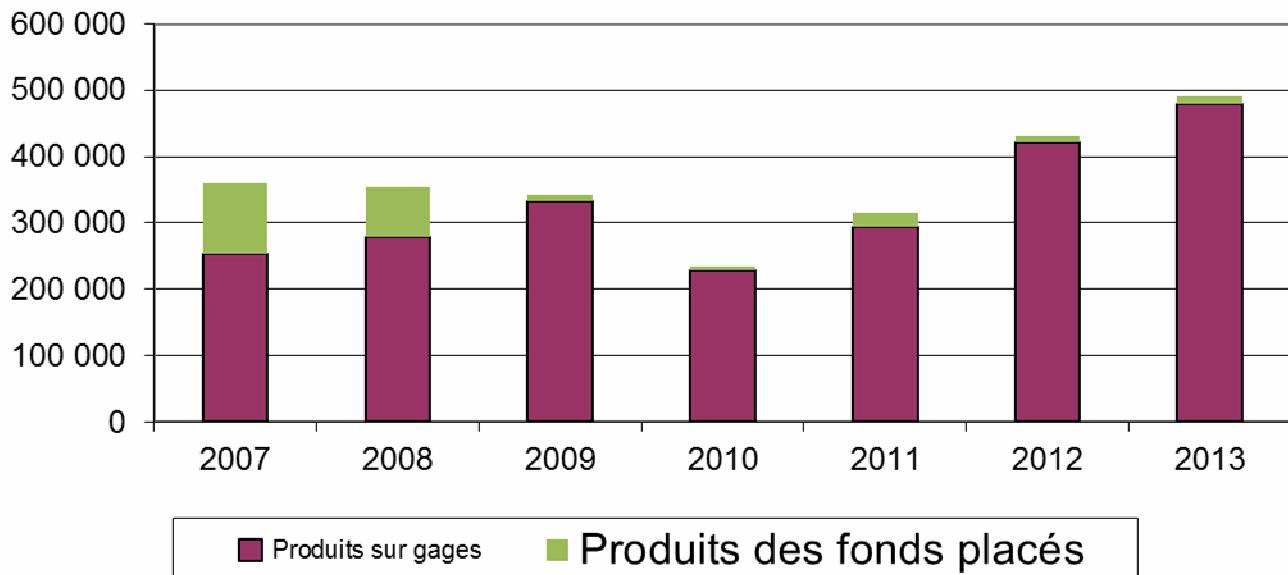
L'impôt sur les sociétés

Compte tenu du déficit constaté sur l'exercice 2010, la Caisse de Crédit Municipal de Rouen ne sera pas redevable de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2013 au titre du mécanisme de report des déficits, ce malgré le bénéfice constaté.

2.1.2 Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont composées principalement des intérêts des gages corporels et des intérêts des fonds propres placés.

Evolution des principales recettes



Les produits liés aux gages corporels

Les intérêts générés par les prêts sur gages ont généré en 2013 une recette de 447.394,47 € (421.353,20 € en 2012) soit une augmentation de près de 6,2%.

Les droits sur adjudications versés par le commissaire-priseur au CMR à l'occasion des ventes aux enchères judiciaires des gages s'élèvent à 28.110,51 € (27.879,44 en 2012).

Les produits accessoires représentent un montant de 123.272,23 € en 2013 contre 95.198,26 € en 2012.

Les intérêts des fonds placés

Conformément à la décision du COS du 1^{er} décembre 2010, l'allocation des excédents de fonds propres a été revue dès le début 2011. Ils étaient jusqu'alors déposés sur un compte à vue rémunéré sur la base de l'index monétaire T4M – 0,12%. Cet index, comme de nombreux autres, avait affiché en 2010 des valeurs historiquement faibles. Les excédents de fonds propres ont donc été placés sur plusieurs comptes à terme souscrits auprès du Crédit Municipal de Bordeaux dont les rendements ont été nettement supérieurs.

Ce changement de stratégie avait permis de dégager des produits à hauteur de 20.592 € en 2011 contre 5.957 € en 2010, puis 10 727€ en 2012.

Depuis 2012, l'encours des prêts sur gage dépassant les fonds propres de l'établissement, le CMR n'a que marginalement placé des fonds et a même dû emprunter pour refinancer ses prêts. Les placements ont rapporté 9.227,22 €.

Les produits accessoires

Le partenariat avec la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux se poursuit. Les recettes générées par ce partenariat se sont élevées à 2372 € pour 2013 (1526 € /2012 ; 1.988 € / 2011 ; 2.222 € / 2010).

Reprises de provisions

Suite au dernier versement de Me Denesle, une reprise de 14.153,92 € a pu être constatée.

2.1.3 Indicateurs de gestion

- Ratios prudentiels bancaires

Ratio de solvabilité (valeur minimale autorisée : 8 %)

2010	2011	2012	2013
146,87%	126,09%	88,44%	92,51%

- Coefficient de liquidité

En 2012, le Crédit Municipal de Rouen a eu recours à l'emprunt pour refinancer les prêts sur gages octroyés à hauteur d'un million d'euros. La bonne gestion des échéances 2013, nous a permis de ne pas avoir de risque de liquidité.

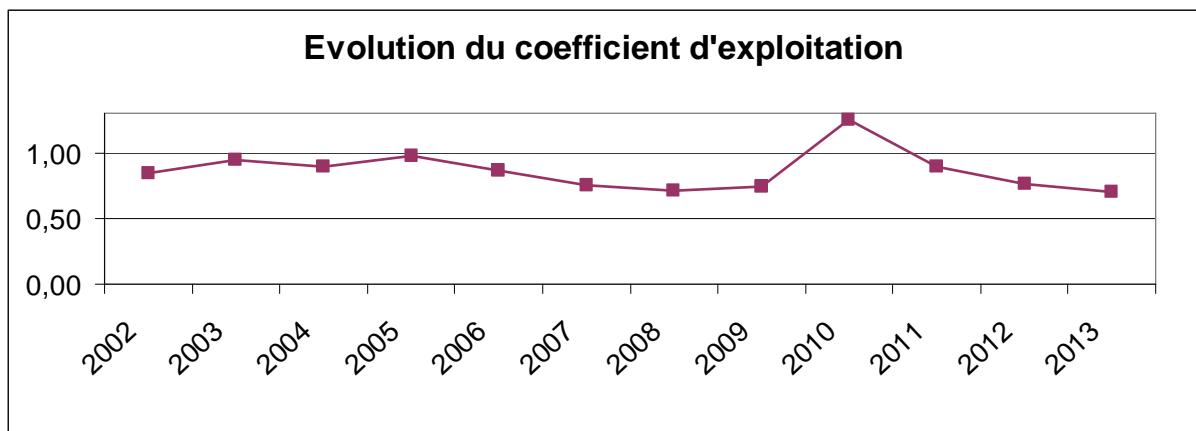
Ces emprunts étant mobilisé sur 5 ans, le CMR a été concerné par le risque de liquidité sur juillet et novembre 2013. Au 31/12/2013, n'ayant pas d'échéance sur janvier, le coefficient de liquidité est infini ...

Toutefois, le CCMR devra veiller à disposer des fonds nécessaires au remboursement des échéances de juillet et novembre 2014 (environ 120 k€ chacune).

- Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation, indicateur synthétique d'efficience rapportant les frais généraux et les dotations aux amortissements au Produit Net Bancaire, s'établit pour 2013 à 70% (76%/2012 ; 89 % / 2011 et 125 % / 2010).

Les efforts de rééquilibrage menés en 2011 et 2012 ont permis de retrouver un coefficient d'exploitation inférieur à 100 %, suite aux conséquences financières du hold-up survenu en 2010.



- PNB par agent (présent au 31/12 et en milliers d'euros)

2009	2010	2011	2012	2013
101,99	68,45	86,5	104,15	97,45

- Dettes envers les fournisseurs

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la ventilation des dettes fournisseurs par échéance au 31/12/2013 est la suivante :

En milliers d'euros	Échéance < 31/01/N+1	Échéance < 28/02/N+1	Échéance < 31/03/N+1
Solde au 31/12/2013 : 21	16	5	0
Solde au 31/12/2012 : 18	10	8	0

Le délai moyen de règlement des factures fournisseurs est d'environ 44 jours (36 jours en 2012).

2.2 Section de dotation

La section de dotation présente au terme de l'exercice 2013 un excédent de 72.014,57€.

Laurent DAUPLEY
Directeur de la Caisse de
Crédit Municipal de Rouen

Annexe

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen est composé des membres suivants :

- Monsieur Yvon ROBERT, Président, remplace Madame Valérie FOURNEYRON, Présidente, à partir du 6 juillet 2012.
 - Madame Emmanuelle JEANDET-MENGUAL, Vice-Présidente
- Par ordre alphabétique :
- Madame Sarah BALLUET
 - Monsieur Pierre BUISSON
 - Madame Marie CASTETS
 - Madame Florence CORDONNIER-ROSEE
 - Madame Caroline DUTARTE
 - Madame Martine GALAS
 - Monsieur Pascal LANGLOIS
 - Monsieur Pierre LECOMTE
 - Monsieur Jean-Luc SCHROEDER
 - Monsieur Christian PLATTIER
 - Monsieur Nicolas ZUILI